

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Vigneault

<https://www.cadre21.org/membres/e905ea1b614889435116a5a4>

Date d'obtention : 2021-04-13 14:47:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Utiliser la trousse pour s'assurer de bien intervenir.

Répondre de façon complète au questionnaire afin de bien analyser la situation.

Ne pas voir les photos ou vidéos.

Être éducatif et bienveillant.

Le but est de limiter les dégâts.

Ne pas faire de questionnaire si c'est un acte malveillant mais confisquer les appareils.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

C'est très rassurant comme intervenants mais aussi pour les élèves et les parents puisque tout est structuré.

Je serai plus confiante et je vais aller plus loin avant de contacter le service de police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Agir rapidement, mais efficacement en utilisant la trousse pour bien suivre les étapes.

Être rassurante, éducative et bienveillante.